



La Carte accompagnement loisir (CAL) accorde la gratuité d'entrée à l'accompagnateur d'une personne handicapée auprès des organisations de loisir, culturelles et touristiques partenaires.

Dans ce contexte, l'accompagnateur assure une réponse aux besoins de la personne handicapée qui ne pourraient être comblés par le personnel en place.

La personne handicapée défraye les coûts liés à son entrée, mais la CAL lui permet de pratiquer une activité de loisir sans coût supplémentaire lié à la présence de son accompagnateur.

Nous pouvons remplir avec vous le formulaire.

Nous avons aussi une Éducatrice spécialisée accréditée à autoriser le formulaire en cas de besoin.

Contactez-nous!